

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

ELECTION AU SENAT

Séance du 30 juin 2017 à 20 heures

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE SEPT DELEGUES ET DE QUATRE SUPPLEANTS

Le trente Juin deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Monsieur Stéphane PUIER ; Monsieur Franck VIAL ; Madame Séverine PAGE ; Madame Marie-Ange DAVENET ; Madame Sandrine ROUX ; Monsieur Christian AGÜERA ; Madame Laure CHAZELLE ; Madame Alice DECHAVANNE ; Monsieur Christophe COMBE ; Monsieur Robert REGEFFE ; Madame Mathilde SOULIER ; Monsieur Laurent RONZIER ; Madame Cécile THEVENON ; Monsieur Maurice BENOIT ; Monsieur Lucien MOULLIER ; Madame Christelle BRUNO ; Monsieur Thierry LEMAITRE.

ABSENTS : Monsieur Roland JANUEL ; Monsieur Christophe SCHWING ; Madame Bernadette DELORME ; Madame Evelyne GAUMON ; Madame Christine JORDAN.

Pouvoirs donnés en application de l'article L.121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MANDANT	M. Roland JANUEL	MANDATAIRE	M. Robert REGEFFE
MANDANT	M. Christophe SCHWING	MANDATAIRE	Mme Laure CHAZELLE
MANDANT	Mme Bernadette DELORME	MANDATAIRE	M. Stéphane PUIER
MANDANT	Mme Evelyne GAUMON	MANDATAIRE	M. Lucien MOULLIER
MANDANT	Mme Christine JORDAN	MANDATAIRE	M. Thierry LEMAITRE

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par Pierre-Jean Rochette, Maire et a été constitué de :

Monsieur Christian AGÜERA, Monsieur Maurice BENOIT, Madame Séverine PAGE, Madame Mathilde SOULIER

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des sept délégués et des quatre suppléants relatifs à l'élection des Sénateurs, du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département

ELECTION DES DELEGUES

Pierre-Jean ROCHETTE a invité le Conseil à procéder au scrutin secret à l'élection de sept délégués

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne23
A déduire : bulletins blancs et nuls 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés23

Ont obtenu :

Monsieur Robert REGEFFE..... 23 Voix
Madame Sandrine ROUX..... 23 Voix
Monsieur Stéphane PUPIER 23 Voix
Madame Séverine PAGE 23 Voix
Monsieur Laurent RONZIER..... 23 Voix
Madame Mathilde SOULIER..... .. 23 Voix
Monsieur Lucien MOULLIER..... 23 Voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur Robert REGEFFE – Madame Sandrine ROUX – Monsieur Stéphane PUPIER –
Madame Séverine PAGE – Monsieur Laurent RONZIER – Madame Mathilde SOULIER –
Monsieur Lucien MOULLIER

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de quatre suppléants

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne23
A déduire : bulletins blancs et nuls 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés 23

Ont Obtenu :

Monsieur Christophe COMBE..... 23 voix
Madame Laure CHAZELLE..... 23 voix
Monsieur Maurice BENOIT 23 voix
Madame Christine JORDAN..... 23 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléant :

Monsieur Christophe COMBE – Madame Laure CHAZELLE – Monsieur Maurice BENOIT
– Madame Christine JORDAN

Les délégués et les suppléants présents à la séance, qui ont été élus, ont déclaré accepter leur mandat

La séance a été levée à 20 h 45